

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RISOUL**

Nombre de Membres		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	9
Sens du vote :		
Pour : 9		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Date convocation :
Le 16 décembre 2025

Séance du 22 Décembre 2025
L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux Décembre à 9h00,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Régis SIMOND, Maire.

Date d'affichage :
Le 17 décembre 2025

Présents : Mmes BALLOCCHI Sylvie, JUZIAN Catherine, VASINA Pauline, MM. BONNAFFOUX Mickaël, ESMIEU Alain, JEHAN Frédéric, LELIEVRE Benoit, QUERE Gérard, SIMOND Régis

Excusée : Mme TUDORET Sabira, Mrs CARRETTA Thierry, FEUILLASSIER Sylvain, RODINI Jean-Louis

Absents : BRUN Jean Luc

Secrétaire de séance : VASINA Pauline

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil départemental – enveloppe cantonale d'investissement – travaux d'aménagement de voirie route de la Rua entre l'église et l'école

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité d'entreprendre des travaux de création d'un réseau de collecte et gestion des eaux pluviales et de réfection de voirie suite aux intempéries de décembre 2023 sur la route de la Rua entre l'église et l'école ;

Considérant l'étude d'Avant-Projet réalisée par le cabinet de maîtrise d'œuvre MG Concept en juin 2025 ;

Expose que :

Le montant de ces travaux est estimé à 290 785,00 € HT.

La Commune de Risoul sollicite le Département au titre de l'enveloppe cantonale d'investissement à hauteur de 16% soit 46 272,85 €.

M le Maire propose d'adopter le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulés	Montant H.T.	Intitulés	Montant H.T.
Travaux réseau pluvial	128 560,00 €	Département (16%)	46 272,85 €
Travaux voirie	162 225,00	DSEC (64%)	186 355,15 €
		Autofinancement (20%)	58 157,00 €
TOTAL HT	290 785,00 €	TOTAL	290 785,00 €

L'échéancier prévisionnel de réalisation de ce projet est le suivant :

- Démarrage de chantier : juin 2026
- Fin de chantier : août 2026.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'exposé de M. le Maire ;
- arrête le programme de travaux d'aménagement de voirie route de la Rua entre l'église et l'école;
- adopte le plan de financement exposé ci-dessus ;
- sollicite l'aide du Département des Hautes-Alpes au titre de l'enveloppe cantonale d'investissement ;
- prend acte que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune ;
- autorise M. le Maire à signer tous les actes liés à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Régis SIMOND.



La Secrétaire de Séance,
Pauline VASINA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'PV', is placed here.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20251222-D2025-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2025
Publication : 22/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télerecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.